



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11-05- 2022

Réunion du Gouvernement

Le Premier Ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE a présidé, ce Mercredi 11 Mai 2022, une Réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a eu à examiner les points suivants :

Dans le domaine de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire :

Le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire a présenté une communication sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la Réunion Gouvernement - Walis tenue les 25 et 26 Septembre 2021 ainsi que la feuille de route pour leur concrétisation.

A ce titre, l'exposé a porté sur une évaluation de l'état de la mise en œuvre des 182 recommandations, qui s'est traduite par des avancées significatives dans la mise en œuvre de la feuille de route qui leur a été tracée et ce, aussi bien à travers les mesures juridiques engagées que pour ce qui est des aspects relatifs notamment, à :

- (i) la redynamisation de l'investissement ;
- (ii) l'adaptation des différents programmes de développement local ;
- (iii) la refonte des modes de gestion des services publics locaux ;
- (iv) la gestion des crises au niveau local (feux de forêts, stress hydrique, COVID 19).

Au terme de l'exposé, le Premier Ministre a rappelé que cette question intéresse le Gouvernement dans son ensemble et a demandé d'accélérer la mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre Gouvernement - Walis, sachant que celle-ci fera l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation périodique des actions mises en œuvre au niveau de chaque secteur.

Dans le domaine des Finances :

Il a été présenté une communication sur l'état d'avancement du programme de modernisation et de numérisation des services de la Direction Générale du Domaine National.

Ce programme est engagé, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action du Gouvernement en matière de numérisation des activités domaniales, cadastrales et foncières et ce, afin de restituer à la domanialité et au foncier leurs rôles éminemment, économique, financier et social.

Les premiers résultats relatifs à la mise en place du système d'information prévu au titre de ce programme, ont fait l'objet d'une présentation, sachant que certains modules sont déjà fonctionnels au niveau de certaines Wilayas tandis que pour les autres activités, des tests en conditions réelles d'utilisation sont en cours de finalisation.



En effet, une plateforme dénommée « EL AAKAR » est rendue accessible depuis janvier 2022 et sera, à partir du mois de mai 2022, progressivement ouverte aux secteurs institutionnels, opérateurs économiques et aux citoyens.

A l'issue de la présentation, le Premier Ministre a rappelé les directives données par Monsieur le Président de la République, relatives à l'accélération du processus de simplification et de dématérialisation des procédures administratives et ce, pour faciliter l'accès à l'information et aux actes administratifs pour le citoyen et les opérateurs économiques.

Par ailleurs, il a rappelé la nécessité d'achever l'opération d'établissement des actes de propriété au profit des bénéficiaires des programmes de logements publics conformément aux instructions de Monsieur le Président de la République et ce, après l'assainissement de la situation juridique des terrains en question.

Dans le domaine de la Transition Energétique et des Energies Renouvelables :

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de la Transition Energétique et des Energies Renouvelables sur le projet de réalisation de centrales photovoltaïques « Solar 1000 MW », au titre duquel, l'appel à investisseurs pour la réalisation desdites centrales a été lancé le 23 décembre 2021.

Dans ce cadre, il a été souligné que la société de développement des énergies renouvelables « SHAEMS », qui fait office de guichet unique et d'interface avec les investisseurs potentiels, assurera l'exploitation des centrales et la commercialisation de l'énergie produite.

Par ailleurs, il a été précisé que le cahier des charges concernant ce projet, qui permettra la production de 2.200 GWh/an d'électricité renouvelable, a retenu, au titre de la 1^{ère} phase du plan de développement national des énergies renouvelables, cinq (5) sites d'implémentation des centrales photovoltaïques, à travers cinq (5) wilayas du Sud.

Le cahier des charges a intégré également des mesures visant à encourager et à promouvoir le développement de l'industrie locale et ce, en exigeant des investisseurs un taux d'intégration nationale d'au moins 30%.